PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 08 novembre 2024

INFLUENZA AVIAIRE

Passage du niveau de risque influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de modéré à élevé

La France relève au maximum son niveau de risque sur l'ensemble du territoire métropolitain par arrêté de la ministre en charge de l'agriculture publié le 08 novembre 2024.

Cette décision, un mois et demi après le passage au risque modéré, permet d'assurer une meilleure protection des élevages face à la menace représentée par la forte circulation du virus dans la faune sauvage migratrice.

Cette décision entraîne la mise en œuvre immédiate des mesures suivantes sur le territoire national :

- La claustration ou la mise sous filet des oiseaux pour les établissements détenant moins de 50 volailles ;
- La mise à l'abri et protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles ;
- L'équipement obligatoire des véhicules destinés au transport de palmipèdes de plus de trois jours au moyen de bâches ou équivalents empêchant toute perte significative de plumes et duvets par un camion plein ou vide ;
- Interdiction des rassemblements de volailles et oiseaux captifs ;
- Restrictions aux transports d'oiseaux appelants et interdiction du lâcher de gibier à plumes de la famille des anatidés.

Ces mesures de prévention viennent en complément de la deuxième campagne de vaccination obligatoire lancée en France depuis le 1er octobre 2024 pour les élevages commerciaux détenant plus de 250 canards. La surveillance, la biosécurité et la vaccination sont des piliers complémentaires de la prévention de l'IAHP.

Au moindre doute, il est recommandé de contacter votre vétérinaire sanitaire. Toute mortalité anormale d'oiseaux d'élevage ou domestiques doit être transmise sans délai à la DDPP
tél : 02.76.78.36.00 / mél : ddpp@seine-maritime.gouv.fr

Pour rappel, la consommation de viande, de foie gras et d'œufs et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque pour l'Homme.